

Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor(en): **Leuch-Reineck, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **8 (1920)**

Heft 99

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-255884>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Pendant que les femmes siégeaient à Genève, les hommes de leur côté discutaient nos affaires internes à Berne. Si nous voulions traiter la Suisse officielle avec la même courtoisie dont elle a fait preuve à notre égard, nous garderions certainement le silence sur la dernière session de l'assemblée fédérale. Mais nous en parlerons tout de même, parce que nous condamnons comme erronée l'idée si répandue que la politique des hommes serait uniquement de leur ressort et ne toucherait pas les femmes, et que, d'autre part, le travail national ou international des femmes resterait sans répercussion sur la vie des hommes et de la famille. La division entre intérêts masculins et féminins n'est plus possible aujourd'hui; nous vivons au contraire dans une intense dépendance réciproque les uns des autres.

Les trois semaines de session furent de nouveau bien chargées de petites questions de détails. Impossible de les énumérer toutes. Séances de 8 h. à 13 heures et souvent même de 17 à 20 heures. Tout ceci par les chaleurs orageuses du mois de juin. Aussi ne faut-il pas s'étonner si même tel député socialiste préféra un pique-nique en société aimable au bord de l'Aar à l'atmosphère lourde de la salle du Conseil national (il faut croire qu'aucune bataille grave n'attendait son parti ce jour-là), et si M. Musy refusa de faire le samedi 26 juin son grand rapport financier devant une salle presque vide.

Le Conseil national eut à se prononcer sur les moyens d'améliorer les finances de la Confédération en haussant les tarifs douaniers et les taxes de chemins de fer. Les deux questions furent présentées comme « urgentes » par le Conseil fédéral, surtout celle du droit d'entrée sur le tabac, car un énorme stock de cette « fumaille » doit passer notre frontière prochainement. La résistance traditionnelle des socialistes contre l'impôt indirect fut courte et porta plutôt sur la question de principe. Peut-être comprenaient-ils mieux qu'ils ne voulurent l'avouer la raison d'être de cette mesure. La hausse d'environ 10% sur les taxes de chemins de fer, introduite dès le 1^{er} août au lieu du 1^{er} octobre, nous causera une surprise désagréable pour la rentrée des vacances. Nous saurons la porter allègrement dans la conviction que nous réduisons de 8 ou 9 millions notre dette fédérale!

La création de légations nouvelles à Bruxelles, à Stockholm et à Varsovie, mentionnée déjà dans la chronique précédente, devait être sanctionnée par le Conseil national cette fois-ci. Le député argovien, M. Abt, en profita pour lancer une violente attaque contre notre représentation à l'étranger. Il exige un choix plus judicieux et moins aristocratique de nos diplomates et une préparation moins superficielle pour ceux-ci. La décision du Conseil des Etats quant aux nouvelles légations est ratifiée en fin de compte.

De différents côtés on attendait avec excitation le rapport de gestion du Conseil fédéral pour tomber à bras raccourcis sur une institution beaucoup discutée, très haïe, mais bien nécessaire pendant les années écoulées: la police des étrangers. Ce fut bien la coalition la plus étrange, disons même la plus drôle, qu'on ait vu depuis longtemps dans cette assemblée. L'union socialisto-paysanne qui combattait le secret des banques à la dernière session n'était rien en comparaison de la quadruple entente qui cette fois persistait à ouvrir toutes grandes nos frontières à tous les intrus. Nous voyons défiler le commerçant capitaliste qui désire faciliter les allées et venues à ses... complices (voir

affaire Helphand-Parvus). Puis l'hôtelier, criblé de dettes, qui soupire enfin après une bonne saison et qui s'imagine naïvement que le fait de remettre son passeport au portier pour le contrôle de police retiendra à la maison plus d'étrangers que le prix du franc suisse! Viennent ensuite les fédéralistes enragés qui veulent à tout prix décentraliser le pouvoir, sans ouvrir les yeux sur le danger d'invasion économique, qu'une direction centrale, indépendante des hommes d'affaires, serait seule en état de percer à jour et d'enrayer en une certaine mesure. Enfin, l'extrême gauche savoure la vengeance d'une vieille rancune, l'expulsion des Soviets en 1918 et d'autres cas analogues, et réclame elle aussi qu'on ouvre la Suisse à l'Internationale. Ils ont réussi, avec 69 voix contre 46. La présentation d'un passeport à la frontière donnera droit désormais à un séjour illimité en Suisse. Gare aux conséquences!

Pendant ce temps, le Conseil des Etats procédait au travail minutieux de reviser la loi sur la Banque nationale. On est unanime à reconnaître les grands services que cette institution a rendus pendant la guerre. Les départements et les directions (transactions financières à Zurich, émission de billets à Berne), resteront répartis comme auparavant. Les employés, hommes et femmes, auront la position et les responsabilités d'employés fédéraux, et la couverture métallique de la Suisse restera à 40% au minimum, sans suivre l'exemple de tous nos voisins où l'émission de billets a de beaucoup dépassé les normes prévues par les lois.

Le Conseil des Etats adopte encore les statuts d'une caisse d'assurance pour les employés fédéraux; on espère disposer d'un personnel actif et vigoureux, en permettant aux forces usées et fatiguées de prendre leur retraite méritée. La pension de retraite, votée au printemps pour les Conseillers fédéraux est étendue aux juges fédéraux et aux membres du tribunal d'assurances.

Nous regrettons qu'une fois encore la question brûlante des assurances sociales ait été renvoyée à la première semaine de la session extraordinaire du mois de septembre. Espérons qu'alors enfin le sujet sera préparé et étudié sous toutes ses faces, pour permettre à l'Assemblée de faire du travail précis et fécond.

A. LEUCH-REINECK.

IN MEMORIAM

M^{me} Audeoud-Monod. 1838-1920.

Lorsque nous cherchons des biographies féminines, le récit de nobles vies consacrées à de grandes causes, c'est presque toujours en Angleterre que nous allons les chercher: les noms d'Elisabeth Fry, de Florence Nightingale se présentent d'eux-mêmes. Il serait facile d'en trouver plus près de nous, et si nous n'avions pas à vaincre la modestie personnelle et familiale la plus vraie, nous aurions pu depuis longtemps mettre le nom de M^{me} Audeoud-Monod à côté de celui de Joséphine Butler.

Comme M^{me} Butler, en effet, M^{me} Audeoud a commencé par la vie familiale et a été une femme d'intérieur et une mère admirable. Elle n'est entrée dans la vie publique que pressée par l'obligation impérieuse de sa conscience, et c'est toujours dans le domaine des questions de moralité qu'elle a agi, parlé, exercé avec une persévérance tenace, toutes les ressources de son grand cœur et de son inflexible volonté. Son jugement était d'une netteté parfaite, et comme il ne s'agissait pas pour elle de goûts ou d'appréciations, mais de principes et de convictions, elle ne transigeait pas. Fille du grand prédicateur Adolphe Monod, elle fut une de celles à qui l'on doit la publication des célèbres *Adieux*. Son héritité, son éducation avaient façonné son âme au devoir, et le devoir, c'était défendre les causes justes, malgré l'impopularité et les difficultés. Les Amies de la Jeune Fille, la Fédération abolitionniste, l'Armée du Salut ont successivement trouvé en elle un défenseur et un champion.

Et quel large cœur viril quel rire fin, spirituel et qui illuminait sa physionomie, quand on avait le privilège de la voir dans l'intimité! Même dans sa chambre de malade, sa sympathie s'étendait alentour et son cœur n'oubliait personne. Souhaitons que sa famille nous donne un jour un portrait véritable: son exemple serait de nature à orienter bien des vies.

J. M.

M^{me} Rachel Vuille.

Nous avons d'autre part le regret d'informer nos lecteurs du décès d'une fervente féministe, M^{me} Rachel Vuille, avocate. M^{me} Vuille,